



Extrait du Collège Marcel Pagnol - Gravigny

<http://pagnol-col.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article293>

# **EPS : CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE PARTIELLE OU D'INAPTITUDE TOTALE A LA PRATIQUE**

- ARCHIVES - Pédagogie - Education Physique & Sportive -  
Date de mise en ligne : jeudi 16 septembre 2010

---

Copyright © Collège Marcel Pagnol - Gravigny - Tous droits réservés

---

Vous trouverez ci-joint le **certificat académique** à fournir à votre médecin lorsque votre enfant présente un ennui de santé. Ce document permet une communication efficace entre les professeur d'EPS et le médecin, concernant la pratique en EPS de l'élève.

Ce dernier peut présenter :

- ▶ **une aptitude partielle à la pratique de l'EPS**, c'est-à-dire que le médecin estime que l'enfant peut participer uniquement à certaines activités ou peut réaliser que certains gestes, à intensité variable. Dans ce cas, le professeur adaptera son enseignement dans la limite du possible en accord avec le médecin et les parents.
- ▶ **une inaptitude totale à la pratique de l'EPS**. Dans ce cas, l'élève sera dispensé de participation physique.

Cependant, quelque soit son niveau d'aptitude, la présence en cours d'EPS est obligatoire afin de rester intégré au groupe classe et de suivre le programme d'EPS.